

PAR COURRIEL

Madame Aïda Amrany
Directrice
Direction de la protection de la langue française
Office québécois de la langue française
750, boulevard Charest Est, bureau 100
Québec (Québec) G1K 9K4

Madame la Directrice,

Je réponds par la présente aux courriels que nous avons reçus de la part de l'Office québécois de la langue française en date des 3 et 7 mai 2024, dans lesquels vous nous informiez de la réception et de la recevabilité d'une plainte à l'égard d'un organisme municipal, à savoir la Société de transport de Montréal (V/Réf. : [REDACTED] ; [REDACTED]).

En vertu de l'alinéa 2 de l'article 165.19 de la *Charte de la langue française*, le ministre de la Langue française peut détacher auprès de l'Office québécois de la langue française tout membre du personnel du ministère afin qu'il participe au traitement d'une plainte visant un tel organisme.

En conséquence, je vous informe que le ministère de la Langue française participera au traitement de cette plainte, et de toute autre plainte de même nature qui pourrait éventuellement s'ajouter au dossier numéro [REDACTED]. Ainsi, je vous invite à communiquer avec la responsable du traitement des plaintes de notre ministère, Me Véronique Branchaud, conseillère juridique à la Direction des orientations et de l'analyse stratégique, à l'adresse électronique avisplaintes@mlf.gouv.qc.ca.

Je vous prie de recevoir, Madame la Directrice, mes salutations distinguées.

Le directeur,
Original signé

Éric Poirier

c. c. Mme Juliette Champagne, sous-ministre de la Langue française

Québec
800, place D Youville,
13^e étage
Québec (Québec) G1R 3P4
Téléphone : 418 263-2008
Quebec.ca

Montréal
425, boulevard de Maisonneuve Ouest
Montréal (Québec) H3A 3G5